

Comité Local d'Information et de Concertation

de la société ARKEMA à BALAN

Réunion du 29 avril 2009

Mairie de Balan

Etaient présents :

Les membres du collège « administration »

M. le préfet de l'Ain, représenté par Mme DEMARET, Directrice de cabinet
M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représenté par
M. Yves-Marie VASSEUR
M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain, représenté par
M. Daniel Salvino

Les membres du collège « collectivités territoriales »

M. Bernard GLORIOD, maire de la commune de Balan
M. Francis SIGOIRE, maire de la commune de Béligneux
M. Bernard SIMPLEX, maire de la commune de Dagneux
Mme Josette BOUTEILLE, conseillère municipale à Bressoles

Les membres du collège « exploitant »

M. Hervé BROUDER, Directeur d'établissement de la société Arkema à Balan
M. Jacques DEREGNAUCOURT, Ingénieur Sécurité Arkema Balan
M. Sébastien DROGUE, Direction régionale SNCF, chargé des études

Les membres du collège « salariés »

M. Yvon ROZIER, secrétaire du CHSCT Arkema Balan
M. Eric EANNEY, membre du CHSCT Arkema Balan

Les membres du collège « riverains »

Mme Fabienne RIVAUT-GIRARD, Directrice de la maison familiale rurale de Balan
M. Jean-Claude ROBERT, habitant de Balan « Parc des Chênes »

Etaient aussi présents :

M. Marc Bontemps, CIS Montluel
M. Gaetan SEGURA, conseiller sécurité Béligneux
Mme Delphine PICOT, DRIRE, groupe de subdivisions 01
M. Ivan SUJOBERT, DRIRE Rhône-Alpes, division environnement
M. Gérard BERNE, DRIRE Rhône-Alpes, secrétaire délégué du SPIRAL, secrétaire du CLIC
Mme Sandra DECELLE, agence EDEL, chargée d'assister le secrétariat du CLIC.

Début de séance : 14h30

M. GLORIOD, Maire de Balan, ouvre la deuxième réunion du Comité Local d'Information et de Concertation d'Arkema à Balan dont il est président. Il introduit la séance en reprenant l'objet de la précédente réunion du 17 septembre 2008. Il rappelle qu'un compte rendu a été rédigé pour rendre compte des conclusions de cette réunion ; tous les membres du CLIC ne semblent pas avoir reçu ce document. Ce compte rendu, considéré comme fiable et sincère par M. GLORIOD, sera communiqué à nouveau à l'assemblée avant de décider de son approbation. Mme DEMARET, Directrice de cabinet de la Préfecture de l'Ain, rappelle les coordonnées du site Internet *clic-rhonealpes.com* sur lequel ces informations sont présentes.

M. GLORIOD rappelle l'importance et l'intérêt de communiquer autour des mesures de sécurité prises par l'entreprise. Il reste attentif à la mise en œuvre d'une communication assidue pour informer correctement les habitants des communes concernées et pour répondre aux entreprises désireuses de s'implanter à proximité du site d'Arkema afin de poursuivre ainsi le développement économique du territoire.

M. BROUDER, Directeur d'établissement de la société Arkema à Balan, signale à l'ouverture de cette séance que Mme MAURON a été mutée et remplacée par M. GENI. Le secrétariat du CLIC se chargera de réactualiser la liste des membres.

M. SIGOIRE, Maire de la commune de Béligneux, excuse quant à lui l'absence de Mme DANJEAN, Directrice de l'école pré-élémentaire de Béligneux, et de Mme VERNUSSE, Directrice de l'école élémentaire de Béligneux.

Mme DEMARET indique que le PPRT sera l'un des sujets majeurs de ce CLIC. Les attentes importantes et légitimes de la part des élus, représentants des trois communes, sont entendues et comprises par les services de l'Etat. En revanche, la procédure reste longue ; la réglementation évolue et les connaissances techniques des risques progressent. Les conclusions sur le sujet seront remises par les services experts sur ces questions. Dans cette attente, Mme DEMARET invite les membres du CLIC à la patience.

I – Usine Arkéma Balan : Gestion et prévention des risques

M. BROUDER rappelle quelques éléments de présentation de la production du site Arkema à Balan :

- deux lignes de produits : le Polychlorure de Vinyle (PVC) et les EVA Haute Teneur ;
- matières premières explosives sachant que le produit final est inerte et inoffensif ;
- culture QHSE importante : amélioration continue des processus de fabrication, et de contrôle (analyse des pertes, retours d'expérience, formation du personnel, planification et suivi de toutes les actions...).
- Certifications ISO 14001, ISO 9001, service inspection interne reconnu.

Bilan 2008 des actions liées à la prévention et la gestion des risques : les actions entreprises concernent les différents points suivants :

- *Maîtrise des procédés et des exploitations* : 2 millions d'investissement en 2008.

- *Maîtrise des modifications* (93 modifications en 2008) ; mise en place de mesures compensatoires.
- *Gestion des situations d'urgence* : 10 exercices POI, un exercice PSI (Plan de Surveillance et d'Intervention) du pipe CVM en décembre 2008 en collaboration avec TOTAL et Arkema à St Fons, mise en place d'un nouveau cahier d'astreinte, formations spécifiques hebdomadaires.

M. BROUDER fait état de quelques incidents en 2008 mais pas d'accident grave : pas de mise en œuvre du POI mais une activation de la cellule exploitation sur un feu maîtrisé rapidement ; 5 accidents du travail sont à noter pour l'année 2008.

- *Retours d'expérience sur les évènements significatifs* : 478 évènements sur l'année 2008 (analyse de la criticité d'après une grille référentielle Arkema pré-établie, rapport circonstanciel, les mesures mises en œuvre) ; quatre plaintes extérieures recensées en 2008 liées à un dysfonctionnement avéré (nuisance sonore, épandage sur la voie publique, deux envols de PVC).
- *Impact sur l'environnement* : rejets atmosphériques COV en augmentation significative ;
- *Formations sécurité* ;
- *Contrôle du SGS* : visite inspection programmée de la DRIRE, contrôle inopiné, audit interne Arkéma.

II – La démarche PPRT

M. VASSEUR, précise que le CLIC n'a pas vocation à ne débattre que de l'élaboration du PPRT. Il n'en reste pas moins un sujet important. Un film présentant les PPRT est diffusé. Après cette présentation visuelle, M. VASSEUR reprend les éléments de procédure relatifs aux PPRT. Le calendrier suivra les différentes étapes suivantes :

- Un arrêté de prescription marquera le commencement du travail de cartographie des aléas et des enjeux (analyses des spécificités locales, historique du territoire) ; l'arrêté de prescription désigne les services instructeurs, précise le périmètre d'étude, détaille la nature des risques à prendre en compte, cite les parties associées, et fixe les modalités de la concertation.
- Plusieurs réunions avec les organismes associés seront organisées pour assurer une concertation maximum. Ces différents échanges permettront d'élaborer la stratégie du PPRT ;
- Bilan de la concertation.
- Enquête publique.
- Un arrêté d'approbation conclura la procédure ; le protocole de financement se décidera par la suite.

18 mois s'écouleront entre les deux arrêtés préfectoraux.

M. VASSEUR commente brièvement l'avant projet de l'arrêté de prescription. Ce projet d'arrêté sera soumis pour avis à chacun des conseils municipaux concernés. Cette période de consultation est prévue pour la rentrée 2009.

III – Le périmètre d'étude du PPRT

M. SUJOBERT, DRIRE, résume les conclusions des études de danger du site Arkema à Balan :

- 5 zones ont été créées pour analyser les risques ;
- 5 études de danger ont été transmises à la DRIRE par l'industriel.

Les études de danger font l'objet d'un examen initial au terme duquel des documents complémentaires peuvent être demandés à l'entreprise ; un examen final clôt la procédure.

Les études de danger transmises par Arkema ont été analysées. Quelques examens complémentaires sont à l'étude.

Le périmètre d'étude présenté est un **périmètre « enveloppe »** ; il désigne les zones concernées par les risques inhérents à l'activité d'Arkema. La cartographie ne détaille pas les niveaux d'aléas. Sur ce périmètre, vont être engagés les premières réflexions et les différentes études techniques.

Les communes concernées par ces risques sont principalement Balan et Dagneux. La commune de Bressolles est très faiblement impactée tandis que Béligneux se situe en dehors de ce périmètre.

Ce périmètre peut encore évoluer à la marge et doit encore tenir compte des deux documents manquants. Si les modifications s'avèrent significatives, les membres du CLIC en seront informés. L'arrêté de prescription figera ensuite le périmètre établi. Le calendrier prévoit un rapport de prescription autour du 15 Juin 2009. Une fois le PPRT prescrit, un porter à la connaissance sera rédigé.

Pour répondre aux attentes pressantes de M. SIGOIRE, maire de la commune de Béligneux, M. VASSEUR propose que soit établi dès lors un PAC concernant Béligneux, attestant que la commune n'est pas incluse dans le périmètre du PPRT. M. VASSEUR ajoute que ce document lui permettra de solutionner son problème et de donner une réponse aux deux entreprises qui le sollicitent. M. SIGOIRE se satisfait de ces conclusions.

Débats :

Projet CFAL :

M. GLORIOD, maire de Balan, relève que le tracé CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) est impacté par le périmètre d'études, ce qui conforte l'opposition des élus locaux au tracé ainsi envisagé. Il interroge les services de l'Etat à ce sujet.

Mme DEMARET répond que ce sujet est en effet pris en compte par les services de l'Etat concernés.

Développement de l'activité économique :

M. ROZIER se questionne sur les conséquences du PPRT pour le développement d'Arkema à Balan. M. VASSEUR précise qu'il s'agit là d'un des points à débattre par la suite. M. SIGOIRE, vice-président de la communauté de communes ajoute cependant qu'il reste très attentif aux besoins des entreprises désireuses de s'agrandir. Le développement économique est l'une des priorités de l'intercommunalité.

Zone PPI et information des populations :

M. BROUDER s'interroge sur le devenir des zones d'information dite PPI. M. VASSEUR répond que la zone PPI correspondra à la zone d'impact des phénomènes dangereux prochainement établi. Ce futur périmètre sera très certainement plus restreint que l'actuel.

Expropriations :

M. GLORIOD demande si le PPRT donnera lieu à des expropriations. M. SUJOBERT indique que la question est prématurée. Le travail cartographique sur le degré d'aléa à

l'intérieur du périmètre nous donnera ces réponses.

M. ROZIER souhaite connaître l'avancement du projet du Pont-rail, programmé par le Conseil Général et Réseau Ferré de France. Le responsable en charge des transports à la communauté de communes précise que le sujet a fait l'objet de deux réunions récentes. Le projet est toujours d'actualité et les études sont en cours.

IV – Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

Mme DEMARET évoque un autre point non précisé à l'ordre du jour : la modernisation du réseau d'alerte national. Elle précise que l'Etat a relevé plusieurs dysfonctionnements concernant l'implantation des sirènes d'alerte. Une réflexion est en cours pour améliorer le réseau d'alerte. Cette réflexion fait l'objet d'une expérimentation nationale et la Direction de la Sécurité Civile a désigné la région Rhône Alpes comme région pilote pour cette expérimentation. Quatre sites industriels ont été choisis sur la région, identifiés comme bassins à risque. Le site de Balan en fait partie.

Mme DEMARET apporte quelques précisions sur cet exercice à venir. Il aura lieu la semaine du 15 Juin 2009. L'entreprise Arkema, les élus de la commune de Balan, le service du SDIS, la Préfecture participeront à cet exercice. L'objectif principal est de tester l'automate d'appel dont est équipé la commune de Balan, ainsi que la complémentarité avec les sirènes, et l'efficacité des messages transmis auprès des habitants.

Mme DEMARET souligne la nécessité de désigner des « observateurs » pour obtenir un retour qualitatif de cette expérience à savoir un agent du SID PC, une ou deux personnes en mairie et quelques membres du collège riverains pour avoir le sentiment des habitants sur l'efficacité du message transmis. Des fiches « observateur » seront transmises à ces personnes.

Poursuite des travaux du CLIC

M. VASSEUR ajoute qu'une prochaine rencontre CLIC pourra être programmée en fin d'année 2009.

17h40- M. GLORIOD remercie les participants et clôt la séance.
